

Bulletin de santé du végétal

CULTURES LEGUMIERES

Hauts-de-France



Bulletin n°02 du 02 mai 2024

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

SOMMAIRE

- ► SALADES : dégâts de gibier et de limaces. Première observation de mildiou.
- ► OIGNON : dégâts de taupins et de limaces.
- ► CHOUX : dégâts de gibier et limaces.
- ▶ POIREAU : la situation est saine. Très peu de thrips capturés sur les plaques bleues.
- ▶ POIS : Semis perturbés par les pluies. Dégâts de mouche des semis sur quelques parcelles.
- ► EPINARD : Quelques captures de noctuelle *Autographa gamma*.
- ► CAROTTE : Faible pression de pucerons et captures de mouche de la carotte.
- ► Notes nationales oiseaux et pollinisateurs.

SALADE

Réseau: 4 parcelles fixes Stade: plantation à pommaison

Les cultures sont encore majoritairement bâchées donc à l'abri des ravageurs.

Limaces dégâts limace

Des dégâts de limaces et une limace ont été observés à Haubourdin (59) et Ennetièresen-Weppes (59). A Calonnesur-la-Lys (62),quelques dégâts sont aussi présents sous serre. Les conditions des prochains jours lui seront favorables : températures comprises entre 9 et 21 °C et précipitations prévues. Les voiles de forçage actuellement en place sur les cultures



Limace et dégâts de limace (FREDON HdF)

favorisent la présence de ce ravageur en créant des conditions qui lui sont favorables (humides, chaudes et à l'abri du

Les limaces se développent à des températures comprises entre 9 et 20°C, la température optimale étant située autour de 15°C. Les limaces sont constituées à 85% d'eau et sont donc très sensibles à la dessication. Pour éviter le desséchement, elles ont une activité plutôt nocturne et par temps humide, d'où l'intérêt du piégeage pour évaluer le risque sur la parcelle : une fois les dégâts observés, il est souvent trop tard ! Il est conseillé de mettre en place le piégeage avant le semis et de relever les pièges au moins une ou deux fois par semaine.

L'une des méthodes de piégeage les plus courantes est la pose de 4 pièges de 50 cm x 50 cm par parcelle (minimum conseillé). Ce modèle proposé par l'INRAE est constitué d'une face supérieure en aluminium qui joue le rôle d'écran thermique, d'une couche intérieure absorbante et d'une face inférieure en plastique micro-perforé. Ce piège permet de créer les conditions favorables pour que les limaces restent plus longtemps en surface et soient donc plus facilement observées. Une autre solution est de fabriquer le piège soi-même avec, par exemple, du carton ondulé recouvert d'une bâche plastique. L'observation des pièges doit se faire de préférence tôt le matin. Il est possible d'humidifier la terre sous le piège si celle-ci est trop sèche pour avoir de meilleurs résultats.

<u>Seuils indicatifs de risque :</u>

Cultures sensibles (laitues, choux, radis, navets, fraises et épinards) : 1 limace/m²

Endive: 2 limaces/m²

Alliacées (poireau, ail, oignon, échalote, ...) et haricot : problème ponctuel (source : étude menée en R&D par FREDON

Pois de conserve : dès présence significative de limaces du semis au stade plantule. Le risque est d'autant plus fort en cas de croissance lente des plantes. (source : UNILET)

Pour plus d'informations sur l'impact du choix des couverts végétaux en interculture sur les populations de limaces et d'auxiliaires, n'hésitez pas à consulter la fiche « Couverts végétaux en interculture : intérêts en terme de protection des cultures » synthétisant des résultats d'essais menées entre 2012 et 2016 dans les Hauts-de-France. Le document est consultable sur ce lien.

Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de la région Hauts -de-France.





Pour plus d'informations sur ce ravageur, n'hésitez pas à consulter la fiche « Comment lutter contre les limaces en maraîchage biologique ? ». Voici le <u>lien</u>. Cette fiche a été réalisée dans le cadre du programme VETABIO (Valorisation de l'Expérience Transfrontalière en Agriculture BIOlogique) grâce au concours financier du FEDER et du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais pour le programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen.

Vous pouvez également consulter la note nationale BSV « Limaces : surveiller, prévenir les risques et privilégier les méthodes de lutte intégrée », dont voici le <u>lien</u>.



Des mesures préventives et des solutions alternatives peuvent être mises en place pour éviter l'infestation de limaces : travailler le sol afin de détruire les populations ainsi que les sources d'alimentation ; gérer la culture intermédiaire et l'interculture (les CIPANs, les légumineuses et les céréales sont souvent favorables aux limaces, par exemple ; le choix du couvert et de la date de destruction doivent aussi être pris en compte) ; éviter les précédents favorables comme le colza ; le maintien d'un sol nu est défavorable aux limaces s'il ne fournit ni nourriture, ni abri ; éliminer les résidus de récolte ; favoriser les auxiliaires* (carabes, staphylins, cantharidés, sylphides, merle, grive, crapauds, hérissons, musaraignes, notamment)

*Pour favoriser les auxiliaires des cultures, il est conseillé de mettre en place des bandes enherbées, des haies, des talus, des bosquets ou encore des zones enherbées.

Il existe des produits de biocontrôle autorisés sur limaces.

Il s'agit des substances actives suivantes: phosphate ferrique et *Phasmarhabditis hermaphrodita*. Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site:

https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole.

Dégâts de gibier

Des dégâts de gibier sont déjà bien présents à Ennetières-en-Weppes (59). Les lièvres percent les bâches pour grignoter le cœur des laitues. Le gibier est problématique sur d'autres secteurs également. Restez vigilants vis-à-vis du gibier. Les problèmes sont souvent inféodés aux secteurs. Les dégâts causés par le gibier sont préjudiciables pour le rendement car ils entrainent la destruction partielle de plants.

Des mesures prophylactiques existent (clôtures, filets anti-pigeons, effaroucheurs, ...), elles doivent être adaptées aux espèces présentes et à l'environnement de la parcelle (habitations, ...). Le coût et le temps nécessaire pour la mise en place et l'entretien de ces « outils » doivent aussi être pris en compte. Bien que l'efficacité de ces mesures semble limitée (notamment en raison de l'accoutumance du gibier aux méthodes d'effarouchement), leur mise en place permet de réduire les dé-



gâts. Afin d'augmenter l'efficacité de ces techniques, il est nécessaire de les combiner et de les alterner.

Ces systèmes ne permettent pas d'éliminer les nuisibles, il est possible de contrôler les populations en les régulant. En ce qui concerne les nuisibles (la liste est différente pour chaque territoire), les documents nécessaires à leur régulation sont disponibles auprès des Fédérations de Chasse de chaque département. Les Fédérations de Chasse pourront ainsi vous renseigner sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, sur la liste des espèces classées nuisibles dans votre commune, sur les formulaires de demande de destruction et les autorisations à tir, etc. Elles pourront également vous fournir les informations concernant l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf, ...) sur les cultures et récoltes agricoles.

Sclérotinia

A Calonne-sur-la-Lys (62), sous serre, un pied touché par le sclérotinia a été observé. Bien que la pression actuelle soit faible, les conditions météorologiques prévues, avec des températures modérées et des pluies éparses, créent un environnement propice à l'apparition du sclérotinia.

Le sclérotinia est un champignon reconnaissable au mycélium blanc recouvrant le collet des salades, ainsi qu'aux sclérotes noirs mesurant de 2 à 20 mm de long. Les conditions favorables au développement de cette maladie sont des températures comprises entre 4 et 30°C, avec un optimum à 20°C, ainsi que des conditions humides voire pluvieuses. Les pieds prêts à être récoltés sont généralement davantage touchés. Des mesures prophylactiques et de lutte alternatives peuvent être mises en place : modérer les apports azotés ; choix d'une parcelle bien drainée ; éviter l'humidité sur le feuillage ; retirer la bâche en place ; ne pas enfouir les mottes trop

fer les apports azotes ; choix d'une parcelle bien drainée ; eviter l'nufeuillage ; retirer la bâche en place ; ne pas enfouir les mottes trop profondément ; les plants atteints doivent être éliminés et détruits... Il existe un produit de **biocontrôle** autorisé contre Sclérotinia. Il

Sclérotinia (FREDON HdF)

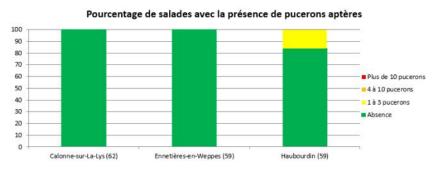
s'agit de la substance active *Coniothyrium minitans*. Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole.

Pucerons

Quelques pucerons ont été observés sur 4% des plants à Haubourdin (59). Pour le moment, la pression est faible mais il y a encore peu d'auxiliaires présents dans l'environnement. Les auxiliaires, tels que les coccinelles et les syrphes, jouent un rôle crucial dans la régulation des populations. Les températures annon-

cées pour les prochains jours varient entre 9 et 21 °C. Ces températures modérées sont relativement favorables à la reproduction des pucerons, mais elles ne sont pas excessivement élevées, ce qui pourrait limiter leur propagation rapide. Il reste important de surveiller régulièrement les cultures de salade pour détecter tout signe d'infestation de pucerons.



1				
				80
3				
		1		13/
		100		11
				1 13
				700
		die a	A COL	
St	many holes			
	42			
ALCOHOL:	9			
The same				Marin Control
		A all well		
Pucer	on sur sa	lade (FR	EDON Hd	F)

Site de piégeage	Noctuelle gamma	
Calonne-sur-la-Lys (62)	1	
Ennetières-en-Weppes (59)	1	
Haubourdin (59)	0	
Le Maisnil (59)	31	

Noctuelle gamma (Autographa gamma)
La pression actuelle est faible, aucune ponte ou

chenille n'ont été observées et les captures dans les pièges à phéromones sont faibles hormis à Le Maisnil (59). Les températures modérées annoncées pour les prochains jours, peuvent être favorables à leur développement, mais le risque global reste faible en raison de l'absence de signes d'infestation. Pour éviter que les papillons ne puissent pondre sur les salades ou à proximité, plusieurs mesures préventives peuvent être mises en place : pose d'un filet anti-insectes, désherbage, entretien des bordures de parcelles... Il existe des produits de

biocontrôle autorisés sur chenilles. Il s'agit des substances actives suivante : *Steinernema feltiae* (sous abri uniquement), *Bacillus thuringiensis*. Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site : https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole.

Mildiou (Bremia lactucae)

A Le Maisnil (59), du mildiou est présent sur 4% des laitues (une tache sur la laitue). Les voiles P17 augmentent la température et permettent la condensation donc ils maintiennent des conditions chaudes et humides. Les infestations sont possibles entre 5 et 20°C avec un optimum compris entre 10 et 15°C. Les conditions humides lui sont favorables pour s'implanter et se disséminer. Pour le moment, la pression est faible mais il faudra surveiller l'évolution en fonction des conditions climatiques. Il existe des variétés résistantes mais elles sont rapidement contournées: les nouvelles combinaisons de gènes de résistance introduites dans les variétés sont dépassées au bout de quelques années. Des mesures prophylactiques existent : choix de parcelles aérées et bien drainées, inspection des plants à la réception, réduction des densité de plantation sur les planches, désherbage soigné (pour ne pas

laisser la parcelle envahie de séneçons et laiterons qui sont hôtes de ce pathogène, irrigation le matin, destruction des résidus de cultures immédiatement après la récolte, débâchage précoce au printemps...

OIGNON

Réseau: 3 parcelles fixes

<u>Stade</u>: Oignons de semis : 1 feuille, début 2^{ème} feuille pour les premiers semis. Les derniers semis ont été effectués la semaine dernière. Les stades vont

donc de germination à crochet/fouet. Oignons bulbilles : stade 2/4 feuilles.

Les conditions ne sont pas très poussantes, les oignons n'avancent pas très vite en stade.





Taupin

Des taupins ont été observés sur la plaine de la Lys.

Limace

Des limaces sont également observées sur quelques parcelles d'oignons de la plaine de la Lys. (voir la partie SALADE pour plus d'information.

Situation saine

A Richebourg (62) et Lorgies (62), la situation sanitaire est saine.

CHOUX

Réseau: 1 parcelle de choux cabus

Stade: 3-6 feuilles

Gibier

Des dégâts de gibier sont déjà bien présents à Ennetières-en-Weppes (59) malgré le fait que la parcelle soit bâchée. A Gentelles (80), les choux sont attaqués par les pigeons. Restez vigilants vis-à-vis du gibier. Les problèmes sont souvent inféodés aux secteurs. Les dégâts causés par le gibier sont préjudiciables pour le rendement car ils entrainent la destruction partielle de plants. Tant que le cœur du chou/chou-fleur n'est pas attaqué la culture n'est pas condamnée mais la perte des feuilles va ralentir la culture. En chou-fleur, les pertes peuvent être importantes car sans feuille, cacher la pomme est impossible.



Les degats de gibier sont importants (FREDON HdF)

Des mesures prophylactiques existent (clôtures, filets anti-pigeons, effaroucheurs, ...), elles doivent être adaptées aux espèces présentes et à l'environnement de la parcelle (habitations, ...). Le coût et le temps nécessaire pour la mise en place et l'entretien de ces « outils » doivent aussi être pris en compte. Bien que l'efficacité de ces mesures semble limitée (notamment en raison de l'accoutumance du gibier aux méthodes d'effarouchement), leur mise en place permet de réduire les dégâts. Afin d'augmenter l'efficacité de ces techniques, il est nécessaire de les combiner et de les alterner.

Ces systèmes ne permettent pas d'éliminer les nuisibles, il est possible de contrôler les populations en les régulant. En ce qui concerne les nuisibles (la liste est différente pour chaque territoire), les documents nécessaires à leur régulation sont disponibles auprès des Fédérations de Chasse de chaque département. Les Fédérations de Chasse pourront ainsi vous renseigner sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, sur la liste des espèces classées nuisibles dans votre commune, sur les formulaires de demande de destruction et les autorisations à tir, etc. Elles pourront également vous fournir les informations concernant l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf, ...) sur les cultures et récoltes agricoles.

Mouche du chou (Delia radicum)

A Gentelles (80), aucune mouche du chou n'a été capturée dans les pièges. Le risque est très faible.



Limaces et dégâts de limace

Des dégâts de limaces sont observés sur plusieurs parcelles de la région. Les conditions des prochains jours lui seront favorables : températures comprises entre 9 et 21 °C et précipitations prévues. Les voiles de forçage actuellement en place sur les cultures favorisent la présence de ce ravageur en créant des conditions qui lui sont favorables (humides, chaudes et à l'abri du vent).

POIS

Réseau : 1 parcelle fixe + compilation des tours de plaine

Stade : levée à 2-3 feuilles

Les pluies fréquentes perturbent les plannings de semis et plaquent les semis.

Thrips

Aucun thrips n'est signalé dans le réseau. Le stade de sensibilité du pois au thrips s'étale de la levée au stade 5-6 étages foliaires. Le seuil indicatif du risque du ravageur est de 1 thrips par plante (à partir du stade 80 % de levée).





Sitones

Quelques morsures de sitones sont observées localement mais sous le seuil indicatif de risque de 5 encoches par plante. La période de sensibilité des pois s'étend jusqu'au stade 5-6 feuilles, au-delà les plantes sont suffisamment développées pour faire face aux attaques. Les conditions météorologiques annoncées pour les prochains jours (temps couvert et températures < 12°C) sont peu favorables aux sitones.

Mouche des semis Plusieurs



mouche des semis cette semaine : 2 dans le Pas-de-Calais, 1 dans l'Oise et 1 dans la Somme. Ces attaques sont assez inédites, elles surviennent habituellement sur des semis plus tardifs. La mouche des semis est attirée par les odeurs de sols fraîchement travaillés (semis rapprochés du labour), de matière organique en décomposition (résidus de culture précédente, fumure organique, engrais verts...) et de graines en germination. Elle pond au sol et ses larves creusent des galeries dans les cotylédons jusqu'à trois semaines après le semis, plus rarement dans le collet. Les conditions actuellement fraîches et humides allongent la levée des pois, stade auquel les cultures sont les plus sensibles à la mouche des semis.



Pucerons

Une faible présence de pucerons a été observée sur quelques parcelles de pois dans l'Oise et le Santerre, ainsi que des coccinelles. Pour rappel, le seuil d'intervention est de 5 pucerons par extrémité de tiges avant floraison et de 10 pucerons après floraison.



EPINARD

Réseau: compilation des tours de plaine

Autographa gamma

Deux captures d'Autographa gamma ont été recensées sur une parcelle à Ollezy (02).



CAROTTE

Réseau : 1 parcelle fixe + compilation des tours de plaines

Pucerons

Quelques pucerons ailés ont été observés sur quelques parcelles de carotte, mais pas d'aptères pour le moment.





Mouche de la carotte

Sur une parcelle à Haubourdin (59), 5 mouches de la carotte ont été capturées sur les pièges, mais pas de dégâts détectés sur la culture hormis des pieds manquants. Le seuil indicatif de risque est d'1 mouche par piège par semaine.

Note nationale biodiversité: oiseaux

Il s'agit de la quatrième note nationale "biodiversité" rédigée dans le cadre du projet global de réorientation du nouveau BSV 2.0, après les notes "Vers de terre", "ENI abeilles" et "Flore des bords de champs". Voici le lien d'accès au docu-





Note nationale Abeilles / Pollinisateurs : Cette note propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques. Voici le lien d'accès au document.







A l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires et en particulier grâce aux abeilles. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de la gestion des ressources alimentaires des abeilles, de la maitrise des risques sanitaires et de l'utilisation raisonnée des produits phyto-pharmaceutiques en protection des cultures. Les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires visant à protéger les insectes pollinisateurs. Plus d'informations sur la protection des abeilles en cliquant sur ces différents liens :

Information sur la réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs Arrêté Abeilles et liste des cultures non attractives

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto, et celui du Conseil Régional Hauts-de-France.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Avec la participation d'AGRIFREEZ/TRINATURE, ARDO/AGORIS, BONDUELLE, CETA ENDIVES ARTOIS, ELCHAIS, Endilaon, EXPANDIS, Marché de Phalempin, Natur'coop, GREENYARD/OP Vallée de la Lys, OPLINORD, OPLVERT, Primacoop, SIPEMA, SODELEG, TY Consulting, et des producteurs observateurs. teurs observateurs

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux de la filière cultures légumières - Tous légumes : L. DURLIN - FREDON Hauts-de-France ; Oignon : L. TANCHON - PLRN ; Chou-fleur, choux : V. OSTYN - PLRN ; Poireau : A. ESPINASSE - PLRN ; Salades : O. BAUDE - PLRN ; Carotte, Epinard, Pois de conserve et Haricots verts : H. BAUDET - UNILET ; Endive : M. BENIGNI - APEF ; V. DUVAL - FREDON Hauts-de-France.

Coordination et renseignements : Aurélie ALBAUT - Chambre d'agriculture de la Somme / Samuel BUECHE - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF et Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France